REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0561**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Fréquence Ecoles pour le programme d'actions territoriales pluriannuel pour le numérique inclusif et l'éducation aux médias sur la Métropole de Lyon pour les années 2021 à 2023

service : Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 31 mai 2021

Décision n° CP-2021-0561

commission principale :	développement économique, numérique, insertion et emploi
objet :	**Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Fréquence Ecoles pour le programme d'actions territoriales pluriannuel pour le numérique inclusif et l'éducation aux médias sur la Métropole de Lyon pour les années 2021 à 2023**
service :	Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Dans le contexte marqué par la crise sanitaire et les confinements successifs, les outils numériques se sont avérés essentiels pour assurer la continuité pédagogique et professionnelle comme la pratique des loisirs et l'accès à des activités culturelles.

L'utilisation de ces outils se révèle être une difficulté pour près de 17 % de la population française qui ne dispose pas des connaissances ou des équipements adéquats. Le numérique, vecteur d'innovations technologiques et d'évolutions dans de nombreux secteurs de la société, devient ainsi un facteur d'inégalité, par sa complexité d'utilisation ou son inadaptation vis-à-vis de certains publics.

Fréquence Écoles est une association lyonnaise, reconnue d'intérêt public qui accompagne depuis 20 ans les publics dans l'évolution des usages numériques et le développement des compétences numériques pour tous.

Les publics cibles de l'association sont principalement les jeunes, les familles, les professionnels socio-éducatifs et les enseignants.

À travers ses différentes activités, Fréquence Écoles organise des événements populaires d'éducation au numérique, produit des contenus pédagogiques et dispense des formations.

L'association est notamment l'organisateur de l'événement annuel "SuperDemain", gratuit et ouvert à tous, qui se distingue d'autres manifestations sur le numérique par sa capacité à attirer les familles et les jeunes dans une démarche ludique d'apprentissage sur le numérique.

L'évènement réunit chaque année près de 6 800 personnes dont une majorité de familles, 600 collégiens et 480 professionnels de l'éducation autour d'un triple objectif :

- mobiliser le grand public (parents, enfants et adolescents),
- développer les compétences numériques des collégiens,
- sensibiliser et former les professionnels de l'action éducative et du travail social.

Aujourd'hui, Fréquence Écoles développe un partenariat avec plusieurs partenaires publics et privés (État, Métropole, communes, fondations d'entreprises, etc.) pour la mise en œuvre d'une véritable démarche territoriale globale afin de positionner le territoire de la Métropole comme un territoire d'inclusion et d'éducation numérique.

Au contact des publics, des professionnels des territoires, des équipes enseignantes, des élus, ce programme répond activement aux besoins d'accompagnement des usagers dans leurs pratiques numériques mais aussi des professionnels dans leurs besoins en formation. Il a pour objectif de structurer les offres territoriales d'accompagnement aux usages numériques et de sensibiliser les collectivités à l'importance de ces multiples enjeux.

II - Objectifs de la Métropole

Pour répondre à cet enjeu d'inclusion numérique sur son territoire, la Métropole a placé au cœur de ses priorités, la réduction des inégalités territoriales en la matière et souhaite faire du numérique un outil d'inclusion, responsable qui permette à chacun de continuer à s'éduquer, travailler, communiquer, s'informer, etc.

Sa feuille de route stratégique en matière de développement numérique pour la période 2021-2026 porte les ambitions suivantes :

- accompagner les habitants aux usages numérique sur 2 axes : l'éducation par le numérique et l'éducation au numérique,

- promouvoir un numérique sobre (limitation des impacts environnementaux), éthique, sécurisé et souverain, levier de la résilience du territoire,

- utiliser le numérique comme levier de renouveau démocratique, de mise en relation des habitants entre eux (intermédiation) et d'amplification des actions d'intérêt général des acteurs du territoire par la structuration d'écosystèmes,

- utiliser le numérique pour aider les usagers dans leurs interactions avec les administrations publiques de la Métropole, dans l'accès aux services d'intérêt général du territoire et dans leurs nécessaires changements de comportements dans le cadre de la transition environnementale.

Certains chantiers visant à réduire la fracture numérique sur l'ensemble du territoire métropolitain ont d'ores et déjà été engagés : développement et mise en œuvre de la plateforme Res'IN, déploiement des Pass numériques, formation des aidants numériques en Maison de la Métropole ou encore coordination du projet territorial pour le déploiement des conseillers numériques du plan France Relance.

Aujourd'hui, la Métropole ambitionne d'aller encore plus loin en associant plus largement l'ensemble des parties prenantes, afin d'apporter une réponse collective à ces enjeux : communes, centre sociaux, grands organismes publics ou encore entreprises privées.

Elle souhaite favoriser l'émergence de projets collectifs qui contribuent à accélérer le développement du numérique inclusif, et l'acculturation aux médias, à l'image du projet porté par Fréquence Écoles. Le programme d'actions de l'association s'intègre donc dans l'ambition portée par la Métropole sur l'éducation aux médias, la lutte contre l'illectronisme, le développement des potentiels liés au numérique et la formation aux compétences numériques et médiatiques des publics afin que chacun puisse être acteur de la société de l'information.

Le soutien de la Métropole au programme d'actions de Fréquence École est aussi une opportunité pour le territoire de se positionner comme un pionnier en matière d'éducation au numérique et de valoriser son action sur l'inclusion numérique.

A travers un programme pluriannuel de 3 ans, il s'agit ainsi de soutenir un projet territorial global en faveur du numérique inclusif et l'éducation aux médias, en permettant à l'association de travailler efficacement et dans la durée avec des partenaires variés et sur des sujets émergents ou en cours de construction.

III - Programme d'actions pluriannuel (2021-2023) et plan de financement prévisionnel

La Métropole soutient l'évènement "SuperDemain" depuis sa première édition (25 000 € en 2016 et 2017, 50 000 € en 2018, 65 000 € en 2019).

En complément, la Métropole a octroyé une subvention de 40 000 € à Fréquence Écoles en 2019 et 2020 pour le développement de SuperMedia, site internet destiné aux parents ainsi qu'aux professionnels de l'éducation et l'accompagnement des jeunes pour répondre aux questions posées par le développement du numérique dans leur quotidien.

Le programme d'actions territoriales pour le numérique inclusif et l'éducation aux médias, proposé par Fréquence Écoles pour la période 2021-2023, repose sur les actions suivantes :

- outiller les acteurs éducatifs (animateurs, enseignants, services jeunesse, médiathécaires, accompagnateurs sociaux, insertion, prévention santé, etc.) avec des formations hybrides pour les territoires de la Métropole accompagnés dans le cadre de SuperDemain. Les professionnels œuvrant dans les structures de proximité pourront ainsi être sensibilisés et formés aux enjeux de l'éducation aux usages numériques des enfants, des jeunes et de leurs parents. Ils se saisiront de concepts théoriques, d'éléments essentiels en sociologie des usages et de contenus pédagogiques clés en main afin de les réinvestir auprès de leurs publics respectifs,

- développer les connaissances et les compétences des enfants, des jeunes et de leurs parents afin de permettre un usage critique des outils numériques, en proposant des ateliers ouverts à tous, des rencontres et des conférences, en ligne ou en présentiel et pour ce faire :

. accompagner l'organisation de temps fédérateurs originaux sur les territoires à la fois ludique et éducatif en impliquant des acteurs locaux pour apporter des réponses pertinentes aux enjeux des territoires et mobiliser largement les familles,

. garantir l'implication des partenaires identifiés au sein des territoires dans l'élaboration de la programmation co-construite des événements dans les territoires métropolitains,

. organiser l'événement annuel SuperDemain, gratuit et ouvert au grand public qui rassemblera les familles sur 2 journées et les professionnels sur une journée : rencontres territoriales de la médiation numérique, rassemblement national des initiatives inspirantes de l'éducation et de l'inclusion, etc.,

. intervenir auprès des établissements scolaires et outiller les enseignants pour compléter leurs démarches d'éducation aux usages numériques et proposer des formats pédagogiques innovants,

. animer un forum annuel des acteurs de la médiation numérique afin de favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance de l'écosystème local. Cette rencontre associera l'ensemble des parties prenantes du territoire (associations, collectivités, aidants numériques, professionnels de la médiation numérique, etc.) pour échanger, débattre et co-construire de nouvelles solutions afin de répondre à des besoins toujours croissants. Elle permettra également de les sensibiliser aux enjeux de l'inclusion numérique et de l'éducation aux médias,

. communiquer et valoriser les productions pédagogiques et les projets liés à SuperDemain au sein des réseaux éducatifs dans des licences ouvertes pour favoriser l'émergence de l'éducation aux médias numériques le plus largement possible. SuperDemain produira des documents à destination des familles en ayant comme attention particulière d'adapter ses productions pédagogiques en fonction des publics cibles, notamment des familles en difficultés sociales et éducatives.

IV - Budget et plan prévisionnel de fonctionnement

Le budget prévisionnel lié au programme d'action pluriannuel de Fréquence École pour son fonctionnement sur 3 années pour la période 2021-2023 est :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achat	371 200	vente de produits-services *(intervention et formation)*	40 000
services extérieurs	71 750	dons et mécénats	150 000
autres services extérieurs	85 000	subventions :	
charge de personnel	269 050	*Métropole de Lyon*	*390 000*
		Ville de Lyon	*30 000*
		Ville de Villeurbanne	*10 000*
		Ville de Saint Genis Laval	*10 000*

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
		Ville de Saint Priest	*10 000*
		Rillieux Cité éducatives	*10 000*
		Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)	*20 000*
		Direction départementale de la cohésion sociale du Rhône (DDCS)	*12 000*
		Caisse d'allocations familiales (CAF)	*15 000*
		Fonds européen de développement régional (FEDER)	100 000
Total	**797 000**	**Total**	**797 000**

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 390 000 € au profit de l'association Fréquence Écoles dans le cadre la mise en œuvre de son programme pluriannuel d'actions territoriales pour le numérique inclusif et l'éducation aux médias sur la Métropole sur la période 2021-2023. Cette subvention est répartie selon l'échéancier suivant :

- 130 000 € attribués au titre de l'année 2021,
- 130 000 € au titre de l'année 2022,
- 130 000 € au titre de l'année 2023.

Les subventions correspondant aux années 2022 et 2023 seront versées sous réserve de l'inscription et du vote des crédits aux budgets annuels correspondants de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 390 000 € au profit de l'association Fréquence Écoles dans le cadre de son programme pluriannuel d'actions territoriales pour le numérique inclusif et l'éducation aux médias sur la Métropole,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Fréquence Écoles définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 390 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 à 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P02O0866, selon l'échéancier suivant :

- 130 000 € en 2021,
- 130 000 € en 2022,
- 130 000 € en 2023.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.